BURKINA FASO
FRONT POPULAIRE

Zatu n°AN VII-0024 FP/PRES portant autorisation de ratification de l'Accord Intergouvernemental portant création de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar (ESMT)

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 4 août 1983 ;

VU la Proclamation du 15 octobre 1987 ;

VU la Zatu n°AN V-0001/FP du 15 octobre 1987, portant création du Front Populaire ;

VU le Kiti n°AN VII-022/FP/PRES du 21 septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso.

P R O C L A M E

Article 1er. - Est autorisée la ratification de l'Accord Intergouvernemental portant création de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar. (ESMT).

Article 2. - La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

OUAGADOUGOU, le 12 FEVRIER 1990

Capitaine Blaise COMPAORE